



LES MIGRATIONS ONT FORGÉ L'HISTOIRE DE L'HUMANITE

Dans nos vallées, libres et fraternelles, on aime nos montagnes et les gens qui les franchissent car depuis que le monde existe, toutes les espèces, qu'elles soient animales, végétales ou humaines se déplacent. Quel mur, quelle barrière pourraient arrêter ce mouvement ?

Depuis que l'homme a fait son apparition, il a migré, de l'Afrique vers l'Asie, vers l'Europe, puis vers le continent américain. Les sociétés se sont interpénétrées, certaines cultures ont disparu, d'autres leur ont succédé.

Aujourd'hui, en France, patrie des Droits de l'homme, les responsables politiques tentent d'inventer un pseudo *délit de solidarité* ! Ils violent ainsi les principes qui fondent notre démocratie, et notamment le dernier terme : la fraternité. La *justice* condamne ainsi les citoyens qui font preuve de solidarité et d'humanité.

Luttons contre les trafics et les mafias en respectant les textes co-signés par la France à Genève et à l'ONU.

Ne nous barricadons pas et accueillons ceux qui arrivent. Seul l'amour sauvera notre écosystème social.

Et pour s'aimer il faut apprendre à se connaître. C'est aussi simple que cela.

Migrer n'est pas un délit !

La liberté de circulation est un droit fondamental.

Article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, repris dans la Convention Européenne des Droits de l'Homme et la Convention de Genève :

Toute personne a le droit de quitter tout pays y compris le sien.

Nos autorités nationales, départementales doivent respecter le droit international.

Cette liberté est aussi garantie dans le Pacte International relatif aux droits civils et politiques, la Charte des droits fondamentaux, la Convention des Nations Unies pour la protection des droits de tous les travailleurs et des membres de leurs familles, et dans des textes législatifs français sur les délits de non-assistance à personne en danger

La commune de Vintimille avait pris un arrêté municipal pour interdire de donner à manger ou à boire aux migrants !

Cet arrêté odieux interdisant la solidarité a été aboli en justice en avril 2017.

La situation des femmes demandeuses d'asile

La mobilité - ou la fuite - des femmes découle souvent de violences spécifiques : excision, mariage forcé, obligations vestimentaires, interdiction d'activités culturelles et professionnelles, avec des parcours chaotiques (violences, viols, tortures).

En 1960, les femmes constituaient 47% des migrants.

Aujourd'hui elles représentent 51% des flux migratoires de la planète.

En 2016, sur les 21079 femmes demandeuses d'asile, seulement 6.500 décisions favorables de la Cour Nationale du Droit d'Asile : les persécutions faites aux femmes sont bien plus difficiles à prouver : la Convention de Genève ne nomme pas les femmes comme éligibles au statut de réfugié mais des personnes ayant une "appartenance à un certain groupe social".

La Méditerranée, un cimetière marin

Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations, «328.225 migrants et réfugiés sont entrés en Europe par la mer en 2016, principalement en Grèce et en Italie (...) Environ 3.671 personnes ont trouvé la mort en tentant la traversée en 2016». Mais on se rapprocherait plutôt des 5.000 morts.

Pour plus d'infos, contactez le groupe d'appui « Vésubie insoumise »

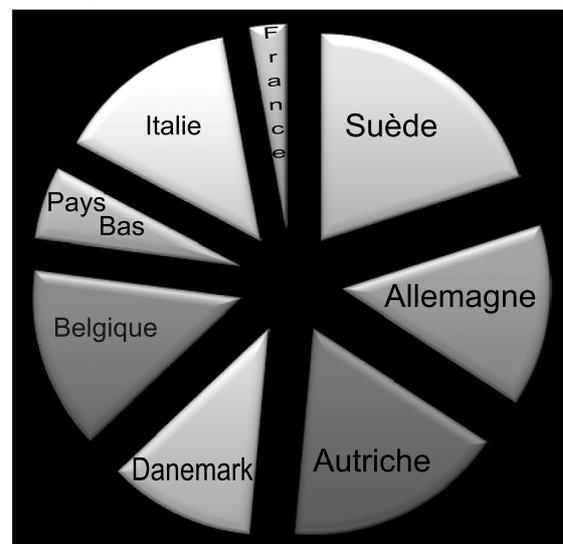
quartier camp de Millo, 06 450 La Bollène Vésubie, courriel : vesubieinsoumise@gmail.com

La France terre d'accueil ?

On entend parfois que L'Europe accueille toute la misère du monde . En réalité l'Union Européenne accueille 4% des migrant.e.s, les USA 13%, le Canada 21 % .

Le graphique ci-dessous compare le pourcentage de réfugiés présents sur le sol de 8 pays occidentaux.

L'accueil français se limite à 0,1% de sa population (moyenne 2016).



Le droit à l'éducation

L'intérêt supérieur des enfants doit primer selon la Convention Internationale des Droits de l'Enfant du 20 novembre 1989 ratifiée par la France. La constitution française proclame l'égal accès de tous les enfants à l'instruction. Une circulaire du 9 juillet 2014 précise qu'aucune distinction ne peut être faite entre les élèves de nationalité française et de nationalité étrangère pour l'accès au service public d'éducation.

L'instruction est obligatoire de 6 à 16 ans pour les enfants des 2 sexes, français et étrangers (Code de l'Education, art.L131-1).

Un mineur étranger isolé relève à la fois du droit des étrangers et, au titre de l'enfance en danger, du dispositif français de protection de l'enfance qui ne pose aucune condition de nationalité. Les mineurs isolés sont pris en charge par l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) mais souvent, du fait de manque de places dans les structures de l'ASE, ils sont recueillis par le secteur associatif dans des conditions difficiles, et souvent maintenus dans des zones de non-droit.



Les propositions de la France Insoumise

- Permettre à chacun de vivre chez soi car émigrer est toujours une souffrance
- Une diplomatie indépendante au service de la paix pour éviter aux migrants de devoir fuir leur pays
- Refuser la militarisation du contrôle des flux migratoires
- Créer une organisation mondiale des migrations liée à l'ONU
- Réaffirmer le droit d'asile en accueillant les réfugiés qui en relèvent
- Respecter la dignité humaine des migrants, notamment dans les camps d'accueil
- Garantir le droit fondamental à une vie de famille en arrêtant le placement en centre de rétention d'enfants et en accompagnant les mineurs isolés
- Rétablir le droit du sol pour les enfants nés en France
- Faciliter l'accès à la nationalité française
- Lancer un programme ambitieux de maîtrise de la langue française parlée et écrite

Vésubie Insoumise organise avec la participation de la Confédération Paysanne une journée "de l'assiette au champ" samedi 2 juin à Roquebillière. Le menu (films, débats, repas et concerts) sera présenté dans un prochain numéro !

L'ASSOCIATION VALLEES SOLIDAIRES

Vallées Solidaires est une association qui tente de redonner un peu d'humanité à des personnes ayant fui leur pays et se retrouvant bloquées à la ville frontière de Ventimiglia où elles subsistent dans des conditions indignes, pourchassées par la police. La plupart dorment sous le pont près de la rivière ne disposant ni d'eau potable ni de nourriture.

Émus par ce drame humain, des associations italiennes et françaises se mobilisent pour apporter chaque jour de l'eau, de la nourriture, des vêtements, des couvertures, des abris aux exilés. Des habitants des vallées (Vésubie, Tinée, Valdeblorre...) ont souhaité participer à ces actions en faisant revivre une association promouvant des idées d'égalité et de tolérance.

Contact :vallees.solidaires.06@gmail.com